



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

**Séance du 04 mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatre mars, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt sept février 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votants :</b>	<b>14</b>
<b>Présents :</b>	François HILLION, Bernard GLEIZE, Huguette DEFOREIT, Jean-Luc LANDO, Denise GARCIA, Josette HUARD, Taouès COLL, Bernard CELLIER, Katia EMIG, Pascal NAWROCKI, Isabelle GLASSET et Michel MAHIEU					
<b>Représentés :</b>	Jean-Laurent PANCIATICI représenté par Bernard GLEIZE et Karl CROCHART représenté par Isabelle GLASSET					
<b>Absents :</b>	Michel ASTRUC, Jean-Pierre MICHEL, Cheikh FALL, Roger MARTINACHE et Nathalie BENOIST					
<b>Secrétaire :</b>	Katia EMIG					

20h30

¼ d'heure du citoyen

- Monsieur Vincent PAIN demande à Monsieur le Maire ce que compte faire la mairie pour réouvrir les vestiaires des filles dans le gymnase qui sont fermés depuis 18 mois.

Le Maire : Nous avons effectivement constaté que les vestiaires sont en mauvais état ; après analyse, il s'avère que leur réhabilitation nécessite des travaux lourds, plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Monsieur PAIN: Alors c'est une question de budget ou de priorité ?

Le Maire : on peut dire que c'est une question de priorité.

- Monsieur PAIN : Que fait la mairie pour le ramassage des déchets au Trou du Renard ?

Le Maire : Quand on voit des déchets, on les ramasse. Il y a aussi le nettoyage annuel de printemps auquel la municipalité participe. Nous sommes d'ailleurs peu nombreux à participer à cette action.

Arrivée de Monsieur Michel MAHIEU à 20h39

- Monsieur PAIN : Qu'y a t-il derrière l'action de la CAPS pour faciliter les liaisons douces entre Vauhallan et le Collège d'Igny ?

Le Maire : La question concerne plutôt la CAPS. Pour le moment la CAPS n'en n'est qu'à la phase Etudes, il s'agit d'un projet à long terme avec de nombreuses difficultés techniques. La mairie a établi il y a longtemps un schéma de circulation douce.

Monsieur PAIN : il existe un document ? Donc nous pouvons demander sa communication ?

Le Maire : oui

- Monsieur PAIN : Ya-t-il eu des documents établis pour engager un PLU à Vauhallan ?

Le Maire : Pour l'instant, la commune n'a pas engagé de démarches officielles.

- Monsieur Olivier LE TRAON : Le PLU aurait pu être fait depuis 10 ans. La commune est-elle d'accord avec le projet de sauvegarde des terres agricoles sur le plateau de Saclay ?

Le Maire : oui la mairie est en accord avec ce projet mais nous n'avons pas eu réellement notre mot à dire sur la sanctuarisation des terres agricoles décidées par l'Etat.

- Monsieur LE TRAON : Comment s'articulent les fichiers de la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) et le classement du site de la Vallée de la Bièvre ?

Le Maire : Ces zones sont complémentaires. C'est Monsieur ROY, ancien Maire de Vauhallan qui a participé à la définition du périmètre de classement de la Vallée de la Bièvre.

- Monsieur LE TRAON : Pourquoi est inscrit à l'ordre du jour la dissolution de la caisse des écoles, il me semblait que cette dissolution avait été actée depuis longtemps.

Le Maire : il s'agit d'une régularisation. La dissolution de la caisse des écoles a été décidée, il y a de nombreuses années en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, considérant que cette instance faisait double emploi avec les conseils d'école.

Madame Garcia, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires et sociales ajoute : il fallait attendre un certain nombre d'années pour que le conseil municipal puisse acter cette dissolution. Nous devons attendre que les comptes soient clos.

A 20h45 s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan, la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2014.

Monsieur François HILLION procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Madame Katia EMIG est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une motion à l'ordre du jour du conseil municipal. L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité par le conseil.

## Finances

### Délibération n°08/2014 : Dissolution de la caisse des écoles

La caisse des écoles de Vauhallaan n'ayant procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes et n'ayant pas voté de budget depuis plus de trois ans, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de dissoudre la caisse des écoles au 31 décembre 2013 et **décide** de reprendre sur l'exercice 2014, le bilan arrêté comme suit :

Actif		Passif	
1068	271,36	2188	271,36
110	4 032,31	515	4 032,31
Total	4 303,67	Total	4 303,67

### Délibération n°09/2014 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013 du budget de la Commune de Vauhallaan

Après s'être fait présenté le compte de Gestion et le Compte Administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **adopte** le Compte de Gestion 2013 et donne quitus à Madame le Trésorier de BIEVRES pour sa bonne gestion et **adopte** le Compte Administratif du budget communal 2013 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2013 : 435 474,24 €
- Déficit d'investissement 2013 : -250 941,53 €
- Excédent Total : 184 532,71 €

### Délibération n°10/2014 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013 du budget Assainissement

Après s'être fait présenté le compte de Gestion et le Compte Administratif et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **adopte** le Compte de Gestion 2013 et donne quitus à Madame le Trésorier de BIEVRES pour sa bonne gestion et **adopte** le Compte Administratif du budget Assainissement 2013 qui s'établit comme suit :

- Excédent d'exploitation 2013 : 229 451,84 €
- Déficit d'investissement 2013 : 11 491,74 €
- Excédent Total : 217 960,10 €

### Délibération n°11/2014 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013 du budget de la Commune de Vauhallaan

Vu la délibération n°09/2014 du 4 mars 2014 portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013 du budget de la Commune de Vauhallaan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats comme suit :

- 1068 Excédent de Fonctionnement : 435 474,24 €
- 001 Déficit d'investissement reporté : 237 410,65 €

### Délibération n°12/2014 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013 du budget Assainissement

Vu la délibération n°10/2014 du 4 mars 2014 portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013 du budget Assainissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats comme suit :

- 1068 Excédent de Fonctionnement : 229 451,84 €
- 001 Déficit d'investissement reporté : 11 491,74 €

### **Délibération n°13/2014 : Vote des taux d'imposition 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer, comme suit, les taux des trois taxes, pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation :	<b>16,05 %</b>
Taxe sur le Foncier Bât :	<b>15,83 %</b>
Taxe sur le Foncier Non Bât :	<b>70,04 %</b>

Le Conseil Municipal **précise** que ce montant comprend l'ensemble des cotisations de la commune aux différents EPCI dont elle est membre.

### **Délibération n°14/2014 : Adoption du Budget Primitif 2014 de la Commune de Vauhallan**

Après examen et commentaires du budget primitif de la commune, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la section de fonctionnement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 065 206,00 euros et **approuve** la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 338 734,65 euros.

### **Délibération n°15/2014 : Adoption du Budget Assainissement 2014 de la Commune de Vauhallan**

Après examen et commentaires du budget Assainissement, tant en section d'exploitation, qu'en section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la section d'exploitation qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 74 700,00 euros et **approuve** la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 262 451,84 euros.

### **Délibération n°16/2014 : Subventions communales aux associations pour l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **octroie** aux associations les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2014</b>
Amicale du personnel	4 500,00 €
ARAC	100,00 €
CALE	9 000,00 €
Croix Rouge	150,00 €
Entente Igny-Vauhallan	150,00 €
ESV	6 500,00 €
APEIV	170,00 €
Football Club de Vauhallan	1 400,00 €
LCV	23 450,00 €
Le Pétanque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	600,00 €
UNC	100,00 €
Association France Parkinson	150,00 €

Atelier Bambou	150,00 €
Vauhallan Karaté Wado Ryu	150,00 €
A.V.B.	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 570,00 €</b>

#### **Délibération n°17/2014 : Subvention exceptionnelle à la paroisse de Vauhallan**

Considérant que la facture téléphonique de la paroisse du 20 janvier 2014 d'un montant de 495,95 euros est disproportionnée par rapport aux factures téléphoniques habituelles et qu'une fraude de la ligne téléphonique est suspectée, la commune souhaite participer au paiement des consommations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **octroie** une subvention exceptionnelle d'un montant de 440 euros à la paroisse de Vauhallan.

#### **Délibération n°18/2014 : Garantie d'emprunt consentie à l'OPIEVOY pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux au presbytère**

Vu la demande formulée par l'OPIEVOY et tendant à obtenir la garantie de la ville de Vauhallan à concurrence de 100% du remboursement de deux emprunts d'un montant total de 440 100 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer l'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux de norme PLS, impasse de l'Eglise à Vauhallan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accorde** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 440 100 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de *deux* Lignes du Prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements PLS situés Impasse de l'Eglise.

### **Personnel**

#### **Délibération n°19/2014 : Poursuite de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel en 2014**

L'Assemblée délibérante **décide** de poursuivre, à l'unanimité, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre de l'année 2014, pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de la collectivité et pour les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat d'un an minimum renouvelé au moins une fois.

L'entretien professionnel se substituera à la notation en 2014 pour ces agents.

### **Enfance et jeunesse**

#### **Délibération n°20/2014 : Autorisation donnée au Maire de signer un Contrat Enfance & Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour la période 2013-2016**

Le Contrat Enfance et Jeunesse 2009-2012 étant arrivé à son terme et compte tenu de la volonté de la Commune de Vauhallan de poursuivre sa politique en direction de la petite enfance et des adolescents, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **autorise** Monsieur le Maire à signer un contrat enfance et jeunesse pour la période 2013-2016 sur la base du renouvellement des actions existantes dans le précédent contrat, **prend acte** de la possibilité de signer un avenant à ce contrat pour intégrer de nouveaux projets dès lors qu'ils seront finalisés et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

## **Urbanisme**

### **Délibération n° 21/2014 : Attribution d'un numéros de voirie à la parcelle AD 287**

Compte tenu de la division en deux lots de la parcelle AD80, sise 103 Grande Rue du 8 mai 1945 à Vauhallan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de conserver au lot 1 parcelle AD 286 le numéro de voirie **103** Grande Rue du 8 mai 1945 et **décide** d'attribuer le numéro **103bis** Grande Rue du 8 mai 1945 au lot 2 (parcelle AD 287) issu de la division.

## **Administration générale**

### **Délibération n°22/2014 : Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures**

Le CIG Grande Couronne a constitué en 2010 un groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures dont le marché de prestations de services et la convention constitutive arrive à terme le 31 décembre 2014.

Un nouveau groupement de commande doit être mis en place.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Pour la commune de Vauhallan, l'adhésion à ce groupement de commandes est facturée par le CIG de la Grande Couronne à 131 € la première année et 34 € les années suivantes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2015-2018, en termes de simplification administrative et d'économie financière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2015-2018, pour les prestations suivantes : dématérialisation de la comptabilité publique, dématérialisation du contrôle de légalité et équipements en fournitures connexes nécessaires au fonctionnement des prestations (certificats électroniques, parapheur électronique, archivage électronique, numérisation des archives courantes pour la dématérialisation de la comptabilité publique)
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## **Financement des animations**

### **Délibération n°23/2014 : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la Fête de la science – Edition 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la Fête de la science et **autorise** Monsieur Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier demande et au mandatement de cette subvention.

### **Délibération n°24/2014 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête de la science – Edition 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête de la science et **autorise** Monsieur Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier demande et au mandatement de cette subvention.

### **Délibération n°25/2014 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête du village – Edition 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête du Village 2014 à hauteur de 10% du montant des dépenses et **autorise** Monsieur Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier demande et au mandatement de cette subvention.

### **Motion du conseil municipal dans lequel il s'engage à ce que le futur PLU ne conduise pas à une densité des constructions plus importante**

Considérant que le conseil municipal du 4 mars est le dernier de la mandature,  
Considérant la demande du conseil municipal de confirmer solennellement son soutien à la politique urbaine de la commune,

Le conseil municipal **affirme**:

- Que conformément à la proposition faite par Monsieur le Maire le 20/12/2013 lors de son investiture, l'engagement pris de ne pas appliquer la modification du POS a été travaillé en commission et a fait l'objet de nombreuses consultations avec les différents acteurs de ce dossier : Préfecture (DDT), service de l'urbanisme de la CAPS, l'Opievoy (office HLM en charge des projets de logements).

Durant les deux mois écoulés, ces travaux associant l'ensemble des élus ont confirmé :

- Que cette modification mineure n'avait aucun impact sur la densification des constructions permises par le POS puisque le coefficient d'occupation des sols (COS) n'est pas modifié,
- Qu'une délibération ne pouvait pas rapporter cette modification sans au préalable la réalisation d'une nouvelle enquête publique longue et coûteuse.

Par ailleurs et conformément à la proposition faite par Monsieur le Maire le 20/12/2013 lors de son investiture, de réfléchir à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), **le conseil municipal s'engage** à ce que le futur PLU qui sera applicable à Vauhallan ne conduise pas à une densité des constructions plus importante que le POS actuel et préserve le caractère rural de notre village.

## **Divers**

Lecture des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal.  
Tirage au sort des jurés d'assise.

Clôture de la séance : 21h20